CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE  
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Quatorzième session  
Bogotá, Colombie  
9 au 14 décembre 2019

Dossier de candidature n° 01379  
pour inscription en 2019 sur la Liste représentative  
du patrimoine culturel immatériel de l’humanité

|  |  |
| --- | --- |
| A. État(s) partie(s) | |
| Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l’ordre convenu d’un commun accord. | |
| Viet Nam | |
| B. Nom de l’élément | |
| B.1. Nom de l’élément en anglais ou en français  Indiquez le nom officiel de l’élément qui apparaîtra dans les publications.  *Ne pas dépasser 230 caractères* | |
| Les pratiques du then par les groupes ethniques Tày, Nùng et Thái au Viet Nam | |
| B.2. Nom de l’élément dans la langue et l’écriture de la communauté concernée,  le cas échéant  Indiquez le nom officiel de l’élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1).  *Ne pas dépasser 230 caractères* | |
| Thực hành Then của người Tày, Nùng, Thái ở Việt Nam | |
| B.3. Autre(s) nom(s) de l’élément, le cas échéant  Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l’élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l’élément par lequel l’élément est également désigné. | |
| En langue tày et thái : then  En langue nùng : Sliên | |
| C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés | |
| Identifiez clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l’élément proposé.  *Ne pas dépasser 170 mots* | |
| Selon les données de l’inventaire des groupesethniques tay, nung et thai dans onze provinces du Viet Nam, on dénombre 817 maîtres du *then* (213 hommes, 604 femmes), dont 439 Tày, 328 Nùng, 23 Thái et 27 personnes d’autres groupes (Kinh, Cao Lan, Dao et Hoa). Parmi ces artistes traditionnels âgés, on peut citer M. Nguyễn Văn Thi (1939, peuple Tày, Bắc Kạn), M. Nguyễn Nông Chàu (1925, peuple tày, Cao Bằng), Mme Đèo Thị Tủi (1924, peuple thái, Lai Châu) et Mme Mỗ Thị Kịt (1922, peuple nùng, Lạng Sơn).  Parmi les familles et les lignées familiales pratiquant le *then*, on dénombre celles de M. Nông Ích Nho (Cao Bằng), M. Sơn Trung Sơn (Hà Giang), Mme Mông Thị Sấm (Lạng Sơn), M. Hà Ngọc Cao (Tuyên Quang). Les clubs et les groupes qui pratiquent le chant du *then et* le luth *tính* incluent Tình Húc (Quảng Ninh), Chợ Đồn (Bắc Kạn), Bảo Lạc (Cao Bằng), Vị Xuyên (Hà Giang), Cẩu Pung (Lạng Sơn). | |
| D. Localisation géographique et étendue de l’élément | |
| Fournissez des informations sur la présence de l’élément sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Les candidatures devraient se concentrer sur la situation de l’élément au sein des territoires des États soumissionnaires, tout en reconnaissant l’existence d’éléments identiques ou similaires hors de leurs territoires. Les États soumissionnaires ne devraient pas se référer à la viabilité d’un tel patrimoine culturel immatériel hors de leur territoire ou caractériser les efforts de sauvegarde d’autres États.  *Ne pas dépasser 170 mots* | |
| Les pratiques du then par les groupes ethniques tày, nùng et thái au Viet Nam se concentrent principalement dans la région nord-est (dans les provinces de Bắc Kạn, Cao Bằng, Lạng Sơn, Hà Giang, Quảng Ninh, Thái Nguyên, Tuyên Quang et Bắc Giang), la région nord-ouest (dans les provinces de Điện Biên, Lai Châu et Lào Cai) et certaines autres localités du pays.  Les principaux centres du then, tels que ceux des provinces de Bắc Kạn, Cao Bằng, Lai Châu et Lạng Sơn, ont une grande influence sur les autres provinces. Les peuples tày, nùng et thái croient, apprécient et pratiquent encore à ce jour les cérémonies du then. Ils chantent des mélodies duthen avec leurs paroles préférées, anciennes ou nouvelles.  On trouve des formes similaires de then dans plusieurs pays, par exemple le Li-ke Jaad Tai du peuple tai yai (Myanmar) et du peuple Mag-igal (Malaisie). Les Zhuang dans la province du Guangxi, en Chine ont également des cultes, des rituels pour guérir les maladies et prier pour une vie paisible, semblables au then. | |
| E. Personne à contacter pour la correspondance | |
| **E.1. Personne contact désignée**  Donnez le nom, l’adresse et les coordonnées d’une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature. | |
| |  |  | | --- | --- | | Titre (Mme/M., etc.) : | Dr. | | Nom de famille : | Nguyễn | | Prénom : | Thế Hùng | | Institution/fonction : | Director General of Department of Cultural Heritage, Ministry of Culture, Sports and Tourism, Viet Nam | | Adresse : | 51, Ngô Quyền street, Hoàn Kiếm district, Hà Nội | | Numéro de téléphone : | 84.24.39436131; Mobile; 84.913510142 | | Adresse électronique : | nthung@dsvh.gov.vn | | Autres informations pertinentes : | Contacts supplémentaires:  + Mr. Mai Phan Dũng, Secretary General of Viet Nam National Commission for UNESCO; Address: No.1 Lê Quang Đạo Street, Mễ Trì Ward, Nam Từ Liêm District, Hà Nội; Tel: 84.24.37995301, Mobile: 84.968387396,  Email: mpdung@yahoo.com  + Mr. Lê Anh Tuấn, Rector of Viet Nam National Academy of Music - in charge of Vietnamese Institute for Musicology (Ministry of Culture, Sports and Tourism); Address: CC 2, Mễ Trì Street, Mỹ Đình new urban complex, Nam Từ Liêm District, Hà Nội; Viet Nam; Tel: 84.24.37875734;  Mobile: 84.919239199; Email: leanhtuan1504@yahoo.com  + Ms. Nguyễn Thị Thu Trang, Head of Intangible Cultural Heritage Management Division, Department of Cultural Heritage. Address: 51 Ngô Quyền Street, Hoàn Kiếm District, Hà Nội, Việt Nam; Tel: 84.24.39438025; Mobile: 84.904346000; Email: trangnguyen@dsvh.gov.vn  Organismes autorisées concernés:  - Ministry of Culture, Sports and Tourism of Viet Nam., 51 Ngô Quyền Street, Hoàn Kiếm District, Hà Nội; Tel: 84.24.39438231  - Viet Nam National Commission for UNESCO, No.1, Lê Quang Đạo Street, Mễ Trì Ward, Nam Từ Liêm District, Hà Nội, Tel: 84.24.39436128  - Department of Cultural Heritage. Address: 51, Ngô Quyền, Hoàn Kiếm District, Hà Nội; Tel: 84.24.39438025; Email: dsvhvn@dsvh.gov.vn  - Vietnamese Institute for Musicology. Address: CC 2, Mễ Trì Street, Mỹ Đình New Urban Complex, Nam Từ Liêm District, Hà Nội; Tel: 84.24.37854880; Email: vim@vienamnhac.vn. | | |
| E.2. Autres personnes contact (pour les candidatures multinationales seulement)  *Indiquez ci-après les coordonnées complètes d’une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.* | |
|  | |
| 1. Identification et définition de l’élément | |
| *Pour le* ***critère R.1****, les États* ***doivent démontrer que « l’élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel*** *tel que défini à l’article 2 de la Convention ».* | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans le(s)quel(s) se manifeste l’élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l’article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autre(s) », préciser le(s) domaine(s) entre les parenthèses.  les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel  les arts du spectacle  les pratiques sociales, rituels et événements festifs  les connaissances et pratiques concernant la nature et l’univers  les savoir-faire liés à l’artisanat traditionnel  autre(s) (     ) | |
| Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l’élément, tel qu’il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :   1. une explication de ses fonctions sociales et de ses significations culturelles actuelles, au sein et pour sa communauté ; 2. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l’élément ; 3. tout rôle spécifique, notamment lié au genre, ou catégories de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de l’élément ; 4. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l’élément.   *Le Comité doit disposer de suffisamment d’informations pour déterminer :*   1. *que l’élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;* 2. *que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;* 3. *qu’il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;* 4. *qu’il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d’identité et de continuité » ; et* 5. *qu’il n’est pas contraire aux « instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ainsi qu’à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d’un développement durable ».*   *Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l’esprit que cette section doit expliquer l’élément à des lecteurs qui n’en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L’histoire de l’élément, son origine ou son ancienneté n’ont pas besoin d’être abordées en détail dans le dossier de candidature.* | |
| 1. *Fournissez une description sommaire de l’élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l’ont jamais vu ou n’en ont jamais eu l’expérience.*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Le then, pratique rituelle indispensable dans la vie spirituelle des groupes ethniques tày, nùng et thái, incarnent une conception des êtres humains, du monde naturel et de l’univers (le royaume de la Terre et le royaume des Cieux à 3 niveaux). Les cérémonies duthen décrivent un voyage au cours duquel le maître duthen (homme ou femme) contrôle les soldats fantômes qui passent du royaume de la Terre au royaume des Cieux, lieu où résident les dieux, dans le but d’offrir des objets de culte et de prier pour la paix, la conjuration du mauvais sort, le traitement des maladies, de bonnes récoltes, l’inauguration de nouvelles maisons, des rites d’initiation *(*cấp sắc), des bénédictions et une bonne année. Les maîtres du *then* commencent le voyage en chantant et en jouant du luth tính (un instrument à deux ou trois cordes).  En fonction des objectifs de la vénération, les maîtres duthen disposent des plateaux d’adoration pour prier différents dieux locaux, parmi lesquels Ngoc Hoang est le Dieu le plus grand. Les maîtres duthen utilisent souvent une tablette d’invocation, un sceau, une épée pour chasser les démons, un bâton de yin et yang, une cloche, un éventail et différentes offrandes : du porc, du poulet, du vin, du riz, des fruits et des papiers votifs pour animer les cérémonies duthen dans la maison d’un croyant, à l’extérieur ou devant l’autel duthen de la maison du maître.  Au cours de ces cérémonies, le maître duthen porte un costume traditionnel, chante dans la langue de son groupe ethnique et joue du luth tính. Il secoue également les chùm xóc nhạc (des clochettes) **et agite** un éventail. Parfois, un groupe de danseuses accompagne la cérémonie.  Ces spectacles rituels du then expriment les identités culturelles tày, nùng et thái, des coutumes aux instruments de musique, en passant par la danse et la musique. Le then est toujours transmis oralement au cours de ces rituels, illustrant ainsi la transmission entre les générations. | |
| 1. *Qui sont les détenteurs et les praticiens de l’élément ? Y-a-t-il des rôles spécifiques, notamment liés au genre, ou des catégories de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de la pratique et de la transmission de l’élément ? Si c’est le cas, qui sont ces personnes et quelles sont leurs responsabilités ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| On appelle les détenteurs et les praticiens du then les maîtres du then (hommes et femmes). On dit qu’ils ont été choisis par Dieu et sont destinés à devenir des maîtres duthen. Ils jouent un rôle important dans l’enseignement des savoir-faire et des connaissances liés au then aux personnes désireuses d’apprendre et de pratiquer ces cérémonies. Il existe des familles et des lignées familiales qui pratiquent le then depuis 3 à 7 générations, parmi elles on trouve : la famille Lê (peuple tày, province de Cao Bằng) ; la famille Hà (peuple tày, province de Tuyên Quang) ; la famille Hoàng (peuple tày, province de Hà Giang). Dans certaines familles, deux ou trois personnes pratiquent lethen*,* par exemple M. Lưu Đình Bạo Thị (peuple tày, province de Bắc Kạn) ; Mme Nông Thị Lìm (peuple nùng, province de Lạng Sơn) ; la famille de M. Vàng A Thức (peuple thái, province de Điện Biên) ; certains maîtres duthen organisent quelque 200 cérémonies par an et transmettent leur activité à deux ou trois personnes telles que Mme Chu Thi Hồng Vân (peuple nùng, province de Bắc Giang), M. Bế Sơn Trung (peuple tày, province de Cao Bằng) ou M. Chu Hồng Phương (peuple tày, province de Lào Cai).  Chaque cérémonie du then est présidée par un maître du then et un groupe de personnes comprenant un disciple (assistant de culte), un croyant, des danseurs, des membres de la famille du maître duthen et de la communauté, et parfois, le maître tào (sorcier). Ils participent au processus de préparation et d’accomplissement des rituels, à travers lesquels ils apprennent à pratiquer cette activité. Certains deviennent maîtres du then par la suite. | |
| 1. *Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l’élément sont-ils transmis de nos jours ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Les maîtres du then se doivent de connaître les coutumes de leurs groupes ethniques. Ils ont une bonne mémoire, savent chanter, jouer du luth tính*,* et habilement utiliser les chùm xóc nhạc pour décrire le voyage des soldats fantômes. Les maîtres du then transmettent les connaissances et les savoir-faire du then de manière directe *:*  - Transmission orale des répertoires de prières ; enseignement du luth tính, les chùm xóc nhạc, transfert des répertoires du then ; et partage des rituels et procédures des rituels du then avec les disciples. Au cours de la cérémonie, les disciples doivent apprendre par cœur les répertoires du culte, maîtriser les instruments et la cloche, ainsi qu’utiliser avec habileté les timbres, la tablette d’invocation, l’épée, l’éventail et le yin et le yang.  - Enseignement aux croyants et aux villageois pour la préparation des offrandes et pour la décoration des lieux de pratique du then. Enseignement aux disciples concernant le service lors des cérémonies (brûler l’encens, verser du vin et apporter des offrandes). Les maîtres duthen de sexe masculin n’enseignent que le style masculin aux hommes, tandis que les maîtres du then de sexe féminin enseignent le style féminin à la fois aux hommes et aux femmes. Outre l’apprentissage et la pratique du then lors de la cérémonie, les disciples se rendent dans la maison du maître pour améliorer leur maîtrise des instruments et du chant, approfondir leurs connaissances des règles concernant les rituels et étudier par eux-mêmes les coutumes et les traditions de leurs communautés. | |
| 1. *Quelles fonctions sociales et quelles significations culturelles l’élément a-t-il actuellement pour sa communauté ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Les cérémonies duthen expriment les aspirations des individus et des communautés dans la vie de tous les jours et les aident à surmonter les difficultés et les épreuves. Le then contribue également à l’éducation morale, à un mode de vie davantage porté sur l’humain et à la préservation des bonnes coutumes et des traditions culturelles des Tày, Nùng et Thái. Il enseigne notamment à : respecter la nature (il est conseillé de ne pas tuer les animaux sauvages ou de détruire les plantes et les arbres), exprimer de la gratitude envers ses parents et ses ancêtres, aimer et aider son prochain, mener une vie honnête et avoir le goût de l’effort. La mise en œuvre des rituels duthen consiste à maintenir, pratiquer, transmettre et accueillir les valeurs de la communauté de manière naturelle et constante.  Les cérémonies duthen peuvent agir comme une thérapie *(*traitement de la maladie, prière pour la paix, pour la conjuration du mauvais sort). Elles représentent également une forme d’art musical renforçant la compassion entre les humains et l’harmonie avec la nature et le monde surnaturel, ainsi que la cohésion de la communauté à travers la préparation des offrandes et l’assistance pour aider le maître duthendans l’accomplissement des rituels.  Au cours des dernières décennies, une forme de représentation de chantthen et de luth tính s’est développée à partir de la musique des rituels du then, ce qui a largement popularisé les mélodies du then, enrichissant ainsi les activités de représentations artistiques.  La pratique du thenpermet non seulement de se réinventer en permanence, améliorant ainsi la vie de la communauté, mais aussi de préserver l’identité de cette communauté. | |
| 1. *Existe-t-il un aspect de l’élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ou à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| La pratique des groupes ethniques tày, nùng et thái n’est pas en conflit avec les croyances des autres communautés. Malgré les différences de perception et de méthodes dans la conduite des cérémonies des trois communautés tày, nùng et thái, il y a un accord de fond sur les buts, les procédures rituelles et le respect règne entre les maîtres et les communautés liées au then. Si un individu ou une communauté d’une quelconque localité, quel qu’il soit, souhaite pratiquer les rituels duthen, les maîtres ainsi que les communautés duthen leur permettront d’y prendre part.  Les groupes ethniques tày, nùng et thái respectent leurs caractéristiques culturelles respectives dans leur pratique du then, afin d’assurer à la fois la diversité et l’unité culturelles tout en sauvegardant et promouvant les valeurs du then.  Ces pratiques sont compatibles avec les instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme, garantissant l’égalité et le respect mutuel entre les communautés de praticiens duthen des Tày, Nùng et Thái, ainsi qu’envers les autres communautés religieuses dans leurs pratiques spirituelle et culturelle. | |
| 2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue | |
| Pour le **critère R.2**, les États **doivent démontrer que « l’inscription de l’élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine »**. Ce critère ne sera considéré comme satisfait que si la candidature démontre de quelle manière l’inscription éventuelle contribuerait à assurer la visibilité et la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel de façon générale, et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel, et à encourager le dialogue dans le respect de la diversité culturelle. | |
| 1. *Comment l’inscription de l’élément sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité pourrait-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général (et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel) et à sensibiliser à son importance ?*   *(i.a) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau local.*  *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| Au niveau local, l’inscription des pratiques du then par les groupes ethniques tày, nùng et thái sur la Liste représentative sensibilisera les membres de la communauté, en particulier les jeunes, à l’importance de l’élément en général. L’inscription de l’élément encouragera la communauté à reconnaître pleinement le rôle et les valeurs du then, à renforcer la fierté et à se sentir responsable quant à la sauvegarde et à la promotion des traditions culturelles, à aider les gestionnaires locaux à mieux comprendre la valeur du patrimoine culturel immatériel pour proposer des méthodes appropriées de sauvegarde, à renforcer l’intérêt des jeunes pour le patrimoine et à les sensibiliser au respect et à la préservation de leur identité culturelle et ethnique. | |
| *(i.b) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau national.*  *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| Au niveau national, l’inscription des pratiques du then par les groupes ethniques tày, nùng et thái sur la Liste représentative aidera les 54 communautés ethniques du Viet Nam à mieux comprendre l’importance des trésors du patrimoine national. L’inscription de 257 éléments du patrimoine sur la Liste nationale du patrimoine culturel immatériel, y compris lepatrimoine then des groupes ethniques tày, nùng et thái constitue une action concrète pour faire appliquer la loi sur le patrimoine culturel et contribuer ainsi à la sensibilisation aux rituels de transe de certains autres groupes ethniques au Viet Nam, tels que les Trượng et Mỡi du Mường, les Phi Một du Thái, les Vijou du Raglai, les Rija Nưgar du Chăm et les Lên đồng du Việt.  L’inscription du patrimoine then renforcera la fierté des identités culturelles et contribuera à la compréhension mutuelle pour renforcer et consolider la solidarité des groupes ethniques au Viet Nam. | |
| *(i.c) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau international.*  *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| Les rituels de transe sont très populaires et ce dans de nombreux groupes ethniques dans le monde. Au niveau international, l’inscription de l’élément sur la Liste représentative encouragera la prise de conscience de l’importance du patrimoine des communautés ethniques, non seulement au Viet Nam, mais également dans de nombreux pays du monde entier, et de la similitude des pratiques cérémonielles des autres groupes ethniques, contribuant ainsi à assurer la vitalité de ces éléments du patrimoine dans un contexte de mondialisation et d’intégration internationale.  L’inscription de l’élément contribuera à développer les relations et améliorera la compréhension mutuelle entre les groupes de maîtres duthen et d’autres médiums dans le monde, en encourageant les échanges dans le respect des formes similaires de pratique cérémonielle.  L’inscription de l’élément démontrera le respect de la diversité culturelle, non seulement du Viet Nam, mais aussi d’autres pays. | |
| 1. *Comment le dialogue entre les communautés, groupes et individus serait-il encouragé par l’inscription de l’élément ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| L’inscription des pratiques des groupes ethniques tày, nùng et thái du Viet Nam sur la Liste représentative :  - Encouragera les échanges et les dialogues liés à la pratique du then des ethnies tày, nùng et thái dans différentes régions et localités, ainsi que des maîtres duthen.  - Créera plus d’occasions pour les maîtres du then de réunir des disciples en plus grand nombre pour diriger des cérémonies, leur permettra de renforcer leurs échanges sur les difficultés rencontrées dans la pratique et la transmission du then pour sauvegarder le patrimoine, les aidera à avoir plus de contacts et à diriger leurs cérémonies dans de nombreuses régions du pays et dans le monde, en encourageant le dialogue entre les groupes ethniques pratiquant ces rituels de transe. | |
| 1. *Comment la créativité humaine et le respect de la diversité culturelle seraient-ils favorisés par l’inscription de l’élément ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| L’inscription des pratiques des groupes ethniques tày, nùng et thái du Viet Nam sur la Liste représentative :  - Renforcera la prise de conscience et le respect de la diversité culturelle et de la créativité de l’humanité.  - Exprimera le respect des identités culturelles des groupes ethniques et encouragera les liens et l’harmonie de leurs croyances autochtones.  La créativité des groupes ethniques tày, nùng et thái au Viet Nam s’illustre par les costumes, les accessoires, les paroles de chansons et les différentes formes de représentations qui témoignent des identités culturelles ethniques. Tous ces éléments expriment la diversité culturelle d’une même forme de pratique rituelle du then. L’inscription du then viendra renforcer les valeurs créatives sous forme d’expression et de pratiques de la culture religieuse non seulement des Tày, Nùng et Thái au Viet Nam, mais aussi de l’humanité tout entière. | |
| 3. Mesures de sauvegarde | |
| Pour le **critère R.3**, les États **doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l’élément sont élaborées »**. | |
| 3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l’élément | |
| 1. Comment la viabilité de l’élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Grâce aux efforts des maîtres du then, des disciples et d’autres personnes apparentées, la viabilité du then passé et présent a pu être sauvegardée.  Lorsque les maîtres du then reçoivent l’invitation de tout individu, famille ou communauté à prier pour la santé, la paix ou la bonne récolte, ils se montrent dévoués et disposés à pratiquer des rituels duthen. Ils mobilisent et encouragent activement les enfants au sein des familles et des lignées familiales, ainsi que les communautés à apprendre à jouer du luth, à chanter le répertoire duthen, à découvrir le déroulé des rituels et les savoir-faire pour pouvoir participer à la pratique du then.  Afin d’attirer l’attention des jeunes générations, les maîtres duthen présentent, exécutent et transmettent les rituels duthen ainsi que la manière de jouer du luth tính*,* chez les particuliers et dans les clubs culturels de la région. Parmi eux, on compte notamment Mme Chu Thị Hồng Vân (Bắc Giang), M. Bế Sơn Trung (Cao Bằng), M. Chu Hồng Phương (Lào Cai) et les familles de M. Hoàng Văn Để (Hà Giang), M. Lưu Đình Bạo (Bắc Kạn), Mme Nông Thị Lìm (Lạng Sơn) et M. Vàng A Thức (Điện Biên).  Quelques chercheurs en culture traditionnelle à l’intérieur et à l’extérieur de la province où l’élément est pratiqué, par exemple M. Tô Ngọc Thanh, M. Hoàng Triều Ân, Mme Nguyễn Thị Thị Yên, M. Lục Văn Văn Pảo et Mme Nông Thì Nhình ont étudié et recueilli des rituels et mélodies duthen dans le cadre de l’inventaire et de la préservation de cet élément du patrimoine. | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les **communautés, groupes ou individus** concernés.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  promotion, mise en valeur  revitalisation | |
| 1. Comment les États parties concernés ont-ils sauvegardé l’élément ? Précisez les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées. Quels sont les efforts passés et en cours à cet égard ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| Depuis 2001, le gouvernement a engagé les fonds des programmes nationaux pour la culture afin de collecter et sauvegarder les éléments du patrimoine culturel des communautés ethniques vietnamiennes, y compris les rituels duthen.  En 2015, le Président de l’État a décerné le titre d’Artiste traditionnel du Mérite à vingt-six artistes traditionnels duthen. Entre 2002 et 2016, l’Association des Folkloristes du Viet Nam a décerné le titre d’Artiste traditionnel à dix maîtres duthen (cinq hommes et cinq femmes).  En 2012, le Ministère de la culture, des sports et du tourisme du Viet Nam a ajouté le then à la Liste nationale du patrimoine culturel immatériel ; il a organisé cinq festivals nationaux de chantduthenet de luth tínhdepuis 2005, onze séminaires scientifiques, cinq ateliers nationaux et une conférence internationale, et coopère avec les communautés pour faire l’inventaire du then au niveau national ; il procède également à des enregistrements audio et vidéo du then depuis 1961.  Cent vingt-sept clubs, équipes et groupes de chantduthen et de luth tínhont été créés dans les provinces où le then est pratiqué. L’étude du chant duthen et du luth tínha été intégrée dans les programmes scolaires de musique en collaboration avec les artistes traditionnels.  Le financement des autorités locales pour la transmission est assez limité et la capacité des équipes locales travaillant à la préservation du patrimoine est encore restreinte (langues ethniques insuffisantes). Par conséquent, l’efficacité pour la conservation n’est pas encore optimale.  Actuellement, la pratique du *then* ne suscite plus l’enthousiasme chez les jeunes. | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par l’(les) **État(s) partie(s)** eu égard à l’élément.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  Promotion, mise en valeur  revitalisation | |
| 3.b. Mesures de sauvegarde proposées  Cette section doit identifier et décrire les mesures de sauvegarde qui seront mises en oeuvre, et tout particulièrement celles qui sont supposées protéger et promouvoir l’élément. Les mesures de sauvegarde doivent être décrites en termes d’engagement concret des États parties et des communautés et non pas seulement en termes de possibilités et potentialités. | |
| 1. Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l’élément ne soit pas menacée à l’avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l’inscription ainsi que par la visibilité et l’attention particulière du public en résultant ?   Minimum 570 mots et maximum 860 mots | |
| Afin de veiller à ce que la viabilité du *then* ne soit pas compromise à l’avenir, le gouvernement, le Ministère de la culture, des sports et du tourisme du Viet Nam et les autorités locales où l’élément est pratiqué continueront à mener les activités suivantes :   1. Directives, politiques et programmes nationaux   L’État promulgue des directives, des politiques et des lois de sauvegarde et de promotion des valeurs du patrimoine ; il crée les conditions et encourage les activités de recherche, de collecte, de transmission et de présentation du then des peuples tày, nùng et thái pour préserver et promouvoir ses valeurs ; il applique les mesures nécessaires pour prévenir une modification, une détérioration ou une perte de l’élément then.  Les autorités compétentes soumettent au Premier ministre l’approbation des plans de sauvegarde et de promotion des valeurs de l’élément ; les ministères, secteurs et localités concernés mettent en œuvre le Programme d’action national pour la protection et la promotion des valeurs du patrimoine annoncé par le Ministre de la culture, des sports et du tourisme.  Poursuite de la mise en œuvre du Programme de développement culturel jusqu’en 2020 et financement de la collecte, de la recherche et de l’inventaire liés au then.  Le Président de l’État décerne le titre d’Artiste populaire traditionnel et d’Artiste traditionnel du mérite aux artistes traditionnels d’excellence du then.   1. Inventaire, identification et documentation   - Mise en œuvre des inventaires, de l’identification, de la documentation et de la mise à jour des données de l’inventaire annuel des groupes ethniques tày, nùng et thái.  - Collaboration avec les chercheurs pour collecter et documenter le then.  - Les personnes qui connaissent les langues tày, nùng et thái soutiennent la traduction et la publication du then.  - Les musées des provinces où l’élément est pratiqué organisent des expositions sur le then.  3. Transmission  Les autorités locales des provinces où le then est pratiqué créent des conditions favorables pour :  - Créer plus de clubs de chant duthen et de luth tính pour faire connaître l’élément au public, en particulier aux jeunes des groupes ethniques tày, nùng et thái.  - Encourager les artistes traditionnels duthen à trouver des disciples pour leur transmettre leur parcours et enseigner le chant duthen dans les clubs de chants duthen et de luthtính.  - Intégrer le chant duthen et le luth tình dans les programmes des écoles et des universités artistiques et culturelles des provinces où se pratique l’élément avec le concours d’artistes duthen traditionnels.  4. Promotion  - Les agences média nationales et locales, en coopération avec les communautés, rédigent des chroniques pour présenter le then.  Un plan de sauvegarde et de promotion des valeurs liées au then est élaboré et mis en œuvre tous les cinq ans. À court terme, le plan 2017-2022 comprend les activités suivantes :  Entre 2017 et 2018 :  - Le Président décerne le titre d’Artiste traditionnel du mérite (session 2) et d’Artiste traditionnel populaire aux artistes traditionnels du then (session 1)  - Collaboration avec les communautés pour poursuivre la recherche et la collecte du then.  - Les autorités locales des provinces où l’élément est pratiqué créent des conditions favorables, fournissent des documents et des fonds pour la pratique et la transmission par le biais des artistes traditionnels ; elles motivent et encouragent les jeunes à étudier.  - Poursuite de l’enseignement du chant duthen et du luth tình et mise en place d’un enseignement pilote dans les écoles et les établissements de formation à la culture et aux arts dans les provinces où l’élément est pratiqué.  - Mobilisation des individus et des organisations sociales pour soutenir les équipements et le financement des activités des clubs et des groupes de chantduthenet de luthtính.  Entre 2019 et 2020 :  - Poursuite du soutien à la transmission pour les familles dont plusieurs générations pratiquent le then.  - Développement et amélioration de l’efficacité des activités des clubs, associations et groupes de *chant* duthen *et de* luthtính dans les provinces pour attirer les jeunes et les amateurs de then;  - Réalisation de publications à des fins de promotion, d’étude et d’enseignement du then.  Entre 2021 et 2022 :  - Le Président décerne les titres d’Artiste traditionnel du mérite (session 3) et d’Artiste traditionnel populaire (session 2).  - Diversification des formes d’échange et de communication entre les artistes traditionnels, les clubs, les groupes de chantduthen *et* deluthtính sur les styles de pratique et les savoir-faire.  - Achèvement des programmes d’enseignement et des supports didactiques du chant duthenet du luthtính dans les écoles et les établissements de formation à la culture et aux arts dans les provinces où l’élément est pratiqué. | |
| 1. Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| Le Ministère de la culture, des sports et du tourisme promulgue des politiques et règlementations spécifiques pour la sauvegarde et la promotion des valeurs du patrimoine ; il charge des organismes relevant du Ministère de la culture, des sports et du tourisme de coopérer avec les départements de la culture, des sports et du tourisme/départements de la culture et des sports dans 11 provinces afin d’assurer la formation et l’inventaire annuels ; d’identifier et de documenter le patrimoine, de revitaliser les éléments détériorés et les connaissances populaires connexes ; d’organiser périodiquement des festivals nationaux de chantduthenetdeluthtính; de mener des activités de coopération internationale pour sauvegarder et promouvoir les valeurs de l’élément ; de charger les onze provinces où l’élément est pratiqué d’élaborer le plan de sauvegarde et de promotion du then, et également d’allouer des fonds et des ressources humaines.  Les autorités locales apporteront un soutien financier annuel aux activités de sauvegarde et de promotion des valeurs de l’élément, y compris pour la réalisation de l’inventaire, la documentation, la transmission dans la communauté et la revitalisation de l’élément ; l’organisation d’un festival au niveau local, l’élaboration de programmes éducatifs, la présentation et la promotion de l’élément ; le soutien aux artistes traditionnels du then; les activités des clubs et groupes de *chant* duthenetdeluthtính;  Les organisations sociales (les associations provinciales du patrimoine culturel du Viet Nam, l’Association des folkloristes du Viet Nam) participent également à la sauvegarde duthen. | |
| 1. Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées, y compris en terme de rôle du genre, et comment seront-ils impliqués dans leur mise en œuvre ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| Les mesures de sauvegarde proposées ont été planifiées en coopération avec les membres de la communauté et les artistes (groupes et individus), par le biais d’entretiens, d’enquêtes et de travail sur le terrain dans les localités, ainsi que de réunions et de conférences sur le then; les artistes traditionnels et les membres de la communauté continueront à contribuer activement et à proposer des idées de programmes, plans et projets de sauvegarde sur le then fournis par les agences gouvernementales et professionnelles.  Les maîtres duthen ont mis en œuvre des mesures de sauvegarde et de promotion de l’élément avec le soutien des autorités compétentes et ont activement participé aux activités organisées par le gouvernement et les organisations sociales visant à mettre en valeur le patrimoine.  De nombreux artistes traditionnels, clubs, groupes de chant then et de luth tính ainsi que la communauté coopèrent activement et fournissent du matériel à l’Institut de musicologie du Viet Nam dans le cadre des inventaires, de la documentation et de la préparation du dossier de candidature. Certains artistes traditionnels tels que M. Đỗ Trung Huyền (Hà Giang), M. Nguyễn Văn Lanh (Thái Nguyên) et Mme Chu Thị Hồng Hồng Vân (Bắc Giang) apporte volontairement une aide financière ou fournissent des instruments de musique et des costumes afin de garantir la présentation, la pratique et la transmission du then. Les maîtres duthen (hommes et femmes) sont prêts à enseigner le then aux disciples dans l’espoir de faire connaître le then et à échanger et partager leur expérience et leurs compétences du then entre eux, ce qui contribue à maintenir la tradition du then.  Des organisations sociales (Association du patrimoine culturel du Viet Nam, Associations de littérature populaire et des arts dans les localités) participent à la sauvegarde du patrimoine. | |
| 3.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegarde  Indiquez le nom, l’adresse et les coordonnées de/des organisme(s) compétent(s), et le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l’élément. | |
| |  |  | | --- | --- | | Nom de l’organisme : | **Department of Culture, Sports and Tourism, Tuyên Quang** | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mr. Nguyễn Vũ Phan - Acting Director of Department of Culture, Sports and Tourism of Tuyên Quang Province | | Adresse : | 157, 17/8 Street, Minh Xuan Ward, Tuyên Quang City, Tuyên Quang Province | | Numéro de téléphone : | 84.207.3815311 Mobile: 84. 913521443 | | Adresse électronique : | [phanvanhoatq@gmail.com](mailto:phanvanhoatq@gmail.com) | | Nom de l’organisme : | **Department of Culture, Sports and Tourism, Cao Bằng** | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mr. Sầm Việt An - Director of Department of Culture, Sports and Tourism of Cao Bằng Province | | Adresse : | No. 005, Nguyễn Du Street, Hợp Giang Ward, Cao Bằng City, Cao Bằng Province | | Numéro de téléphone : | 84. 206.3853788 Mobile: 84. 912292390 | | Adresse électronique : | samvietan@gmail.com | | Nom de l’organisme : | **Department of Culture, Sports and Tourism, Lạng Sơn** | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mr. Nguyễn Phúc Hà - Director of Department of Culture, Sports and Tourism of Lạng Sơn Province | | Adresse : | No. 320, Bà Triệu Street, Vĩnh Trại Ward, Lạng Sơn City, Lạng Sơn Province | | Numéro de téléphone : | 84. 205.3779199 Mobile: 84. 912 111 596 | | Adresse électronique : | nguyenphuchasvhls@gmail.com | | Nom de l’organisme : | **Department of Culture, Sports and Tourism, Điện Biên** | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mr. Phạm Việt Dũng - Director of Department of Culture, Sports and Tourism of Điện Biên Province | | Adresse : | Group 4, Mường Thanh Ward, Điện Biên Phủ City, Điện Biên Province. | | Numéro de téléphone : | 84. 215. 3825558 Mobile: 84. 912027080 | | Adresse électronique : | vietdungvtd.db@gmail.com | | Nom de l’organisme : | **Department of Culture, Sports and Tourism, Bắc Giang** | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mr. Trần Minh Hà - Director of Department of Culture, Sports and Tourism of Bắc Giang Province | | Adresse : | No. 74, Nguyễn Thị Lưu Street, Ngô Quyền Ward, Bắc Giang City, Bắc Giang Province | | Numéro de téléphone : | 84. 204. 3556007 Mobile: 84. 984 778 585 | | Adresse électronique : | hatm\_svhttdl@bacgiang.gov.vn | | Nom de l’organisme : | **Department of Culture, Sports and Tourism, Lai Châu** | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mr. Sùng A Hồ - Director of Department of Culture, Sports and Tourism of Lai Châu Province | | Adresse : | Floor 5,6, D building, Provincial Administrative and Political Center, Tân Phong Ward, Lai Châu Town, Lai Châu Province | | Numéro de téléphone : | 84. 213.3876502 Mobile: 84. 973 961 888 | | Adresse électronique : | sungaho1976lc@gmail.com | | Nom de l’organisme : | **Department of Culture, Sports and Tourism, Lào Cai** | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mr. Hà Văn Thắng - Director of Department of Culture, Sports and Tourism of Lào Cai Province | | Adresse : | Block IV, 30/4 Street, Bắc Lệnh Ward, Lào Cai Town, Lào Cai Province | | Numéro de téléphone : | 84. 214.3844728 Mb: 84. 913 287 015 | | Adresse électronique : | hvthang-svhttdl@laocai.gov.vn | | Nom de l’organisme : | **Department of Culture, Sports and Tourism, Hà Giang** | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mr. Nguyễn Hồng Hải - Director of Department of Culture, Sports and Tourism of Hà Giang Province | | Adresse : | No. 2, Bạch Đằng Street, Nguyễn Trãi Ward, Hà Giang Town, Hà Giang Province | | Numéro de téléphone : | 84. 219.3868.212 Mobile: 84. 988.768.886 | | Adresse électronique : | svhttdl@hagiang.gov.vn | | Nom de l’organisme : | **Department of Culture, Sports and Tourism, Bắc Kạn** | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mr. Hà Văn Trường - Director of Department of Culture, Sports and Tourism of Bắc Kạn Province | | Adresse : | Group 5, Đức Xuân Ward, Bắc Kạn Town, Bắc Kạn Province | | Numéro de téléphone : | 84. 209.3875369 Mobile: 84. 912 274 824 | | Adresse électronique : | Htruongbk@gmail.com | | Nom de l’organisme : | **Department of Culture and Sports, Quảng Ninh** | | Nom et titre de la personne à contacter : | Ms. Nguyễn Thị Hạnh - Director of Department of Culture and Sports of Quảng Ninh Province | | Adresse : | Floor 14, Inter-office headquarter No. 2, Hồng Hà Ward, Hạ Long Town, Quảng Ninh Province | | Numéro de téléphone : | 84. 203. 3845028 Mobile: 84. 912441268 | | Nom de l’organisme : | **Department of Culture, Sports and Tourism, Thái Nguyên** | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mr. Phạm Thái Hanh - Director of Department of Culture, Sports and Tourism of Thái Nguyên Province | | Adresse : | No. 19, Nha Trang Street, Trưng Vương Ward, Thái Nguyên town, Thái Nguyên Province | | Numéro de téléphone : | 84. 208. 3851726 Mobile: 84. 903 477 758 | | Adresse électronique : | [phamthaihanh@gmail.com](mailto:phamthaihanh@gmail.com) | | |
| 4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature | |
| Pour le **critère R.4**, les États **doivent démontrer que « l’élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé »**. | |
| 4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature  Décrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à toutes les étapes de la préparation de la candidature, y compris au sujet du rôle du genre.  Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s’il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, les organisations non gouvernementales, les instituts de recherche, les centres d’expertise et autres. Il est rappelé aux États parties que les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus dont le patrimoine culturel immatériel est concerné sont des acteurs essentiels dans toutes les étapes de la conception et de l’élaboration des candidatures, propositions et demandes, ainsi que lors de la planification et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, et ils sont invités à mettre au point des mesures créatives afin de veiller à ce que leur participation la plus large possible soit établie à chacune des étapes, tel que requis par l’article 15 de la Convention.  *Minimum 340 mots et maximum 570 mots* | |
| En 2012, le gouvernement du Viet Nam a décidé de constituer un dossier de candidature sur le then. Les artistes traditionnels et les communautés où le patrimoine est pratiqué collaborent activement à la préparation de cette candidature.  Le 5 novembre 2012, le Bureau du gouvernement du Viet Nam a publié le document n° 8868/VPCP-KGVVX sur l’approbation de la liste indicative des éléments du patrimoine culturel immatériel qui sera soumise à l’UNESCO, y compris le then des groupes ethniques tày, nùng, thái.  Le 21 avril 2015, le Ministère de la culture, des sports et du tourisme du Viet Nam a publié l’avis n° 1540/TB-BVHTTDL chargeant la province de Tuyên Quang de coopérer avec l’Institut de musicologie du Viet Nam pour étudier, préparer et soumettre à l’UNESCO le dossier de candidature du then des groupes ethniques Tày, Nùng et Thái.  Entre 2015 et 2016, l’Institut de musicologie du Viet Nam a coopéré avec les départements de la culture, des sports et du tourisme/départements de la culture et des sports de onze provinces pour organiser quatorze séminaires, conférences et ateliers sur le then afin d’obtenir le soutien et le consentement de la communauté en vue de la préparation du dossier de candidature sur les pratiques du then des groupes ethniques tày, nùng et thái au Viet Nam à l’inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité de l’UNESCO.  Les maîtresdu then, parmi lesquels M. Bế Sơn Trung (Cao Bằng), M. Hà Ngọc Cao (Tuyên Quang), M. Lưu Đình Bạo (Bắc Kạn Hồng), M. Vàng Văn Thức (Điện Biên), Mme Nông Thị Lìm (Lạng Sơn), Mme Chu Thị Hồng Vân (Bắc Giang) et Mme Hà Thị Phương (Quảng Ninh) ont fourni avec enthousiasme leur matériel et ont fait part de leurs connaissances professionnelles ainsi que celles de leurs familles et lignées familiales liés à la pratique du then. Ils ont également pratiqué avec ferveur les rituels du thenqui ont donné lieu à des enregistrements audio et vidéo dans le but de participer à l’élaboration des outils technologiques nécessaires à la constitution du dossier et des archives.  On compte parmi les clubs de chantdu thenet de luthtính ceux de Tân An (Tuyên Quang), Yến Lạc (Bắc Kạn), Tình Húc (Quảng Ninh) et Phúc Chu (Thái Nguyên). Les clubs pour la préservation des chants populaires des groupes ethniques dans les provinces de Cao Bằng et Lạng Sơn fournissent des informations relatives aux activités et au chant du then et du luth tính dans la vie culturelle de la communauté. Le club a effectué des enregistrements audio et vidéos des chansons et danses transmises par un maître duthen à des fins de recherche et de documentation.  Des gestionnaires, des collectionneurs et des chercheurs du Viet Nam et de l’étranger ont contribué avec enthousiasme au dossier de candidature en transmettant un soutien matériel et en apportant des propositions. Il s’agit de M. Vi Hồng Nhân (Lạng Sơn), M. Mã Thế Vinh (Lạng Sơn), M. Nông Viết Toại (Bắc Kạn), M. Ma Văn Đức (Tuyên Quang), M. Lương Long Vân (Tuyên Quang), M. Tống Đại Hồng (Tuyên Quang), Mme Triệu Thị Mai (Cao Bằng), M. Hoàng Triều Ân (Cao Bằng), M. Lương Bèn (Thái Nguyên), Dr Nguyễn Thị Thị Yên (Mme, Institut d’études culturelles du Viet Nam), Prof. Docteur en sciences Tô Ngọc Thanh (M., Association des folkloristes du Viet Nam), Prof. Dr M.A. Md Nor (Malaisie) (M.), Prof. Dr. Bussakorn Binson (Thaïlande) (Mme) et Barley Norton (Royaume-Uni) (M.). | |
| 4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature  Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés par la proposition de l’élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l’État partie et l’infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d’attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Les preuves du consentement libre, préalable et éclairé doivent être fournies dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l’anglais ou du français.  Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d’un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez, comment ils ont été obtenus et quelles formes ils revêtent. Indiquez aussi le genre des personnes donnant leur consentement.  *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Le consentement volontaire de la communauté est transmis par écrit, par enregistrement et par images, preuve de sa pleine compréhension de la candidature du then. Sont joints au dossier de candidature :  Les 147 documents signés pour la sauvegarde et la promotion des valeurs du then témoignent du consentement de la communauté à cette candidature. Parmi ces documents figurent 55 documents d’engagement soumis par des maîtres du then (29 hommes et 26 femmes), 31 documents d’engagement de clubs et groupes de chant du then et de *luth* tính comptant 509 signatures (124 hommes et 385 femmes) ; 16 documents d’engagement de familles pratiquant le then avec 64 signatures (33 hommes et 31 femmes) et 45 documents d’engagement de divers individus des communautés pratiquant le then (23 hommes et 22 femmes).  Environ 2 500 giga-octets de documents sous forme d’enregistrements audio et vidéo, y compris les propositions de la communauté, leurs souhaits et leurs déclarations de consentement concernant la préparation du dossier de candidature, ainsi que leurs engagements à préserver le patrimoine, ont été conservés à l’Institut de musicologie du Viet Nam. | |
| 4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d’accès à l’élément  L’accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Si de telles pratiques existent, démontrez que l’inscription de l’élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l’accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui pourrait être nécessaire pour garantir ce respect.  Si de telles pratiques n’existent pas, veuillez fournir une déclaration claire de plus de 60 mots spécifiant qu’il n’y a pas de pratiques coutumières régissant l’accès à cet élément.  *Minimum 60 mots et maximum 280 mots* | |
| Lethen est une forme de représentation spirituelle qui renferme les croyances des pratiques coutumières locales des groupes ethniques tày, nùng et thái. Les pratiques et croyances coutumières du then sont ouvertes et ne limitent pas l’accès et la participation des différents publics au then. Le then s’adresse à des personnes de tous les âges, sexes, groupes sociaux et ethniques, indépendamment des différences culturelles entre les communautés et les régions.  L’espace de pratique rituelle des maîtres duthense trouve devant l’autel du then qui est soigneusement préservé pour éviter les malheurs et les événements impurs. Lorsque les chercheurs et les responsables s’approchent et observent des performances rituelles, ils doivent respecter le caractère sacré de l’espace rituel du then. | |
| 4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)  Indiquez les coordonnées complètes de chaque organisme communautaire ou représentant des communautés, ou organisation non gouvernementale concerné par l’élément, telles qu’associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc. :   1. Nom de l’entité 2. Nom et titre de la personne contact 3. Adresse 4. Numéro de téléphone 5. Adresse électronique 6. Autres informations pertinentes | |
| a. **Association of Vietnamese Cultural Heritage**  b. **Prof.Doctor of Science Lưu Trần Tiêu**, President of the Association of Vietnamese Cultural Heritage  c. 19 Ngọc Hà, Ba Đình district, Hà Nội, Viet Nam  d. 84.24.3734 3592  e. hoidisanvn@gmail.com/thegioidisan@gmail.com  a. **Association of Vietnamese Folklorists - AVF**  b. **Prof. Doctor of Science Tô Ngọc Thanh**, Chairman of Association of Vietnamese Folklorists  c. 66 Nguyễn Văn Huyên Street, Cầu Giấy District, Ha Noi  d. 84.24.3869 3280 - 84.24.3869 3280 Fax: 84.24.38682607;  e. hoivndgvn@gmail.com |
| 5. Inclusion de l’élément dans un inventaire | |
| Pour le **critère R.5**, les États **doivent démontrer que l’élément est identifié et figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l’État(s) partie(s) soumissionnaire(s)** en conformité avec les articles 11.b et 12 de la Convention.  *L’inclusion de l’élément proposé dans un inventaire ne doit en aucun cas impliquer ou nécessiter que l’(les) inventaire(s) soit (soient) terminé(s) avant le dépôt de la candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de dresser ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà dûment intégré l’élément dans un inventaire en cours.*  *Fournissez les informations suivantes :*  (i) Nom de l’(des) inventaire(s) dans lequel (lesquels) l’élément est inclus :   |  | | --- | | Le then des provinces a été progressivement inscrit sur la Liste nationale du patrimoine culturel immatériel en 2012 [(http://dsvhpvt.dsvh.gov.vn/HeritageNational.aspx?page=2](http://dsvhpvt.dsvh.gov.vn/HeritageNational.aspx?page=2)). Les données d’inventaire du then des groupes ethniques tày, nùng et thái au Viet Nam (dans les territoires de onze provinces qui ont participé à la préparation du dossier de candidature) ont été ajoutées au Système d’information de gestion du patrimoine culturel immatériel du Département du patrimoine culturel - le Ministère de la culture, des sports et du tourisme du Viet Nam ([voir http://dsvhpvt.dsvh.gov.vn/HeritageLocal.aspx](http://dsvhpvt.dsvh.gov.vn/HeritageLocal.aspx)). |   *(ii) Nom du (des)* *bureau(x), agence(s),organisation(s) ou organisme(s) responsable(s) de la gestion et de la mise à jour de (des) l’inventaire(s), dans la langue originale et dans une version traduite si la langue originale n’est ni l’anglais ni le français :*   |  | | --- | | Cục Di sản văn hóa - Bộ Văn hóa,cThể thao và Du lịch  Le Département du patrimoine culturel, - Ministère de la culture, des sports et du tourisme du Viet Nam |   *(iii) Expliquez comment l’(les) inventaire(s) est (sont) régulièrement mis à jour, en incluant des informations sur la périodicité et les modalités de mise à jour. On entend par mise à jour l’ajout de nouveaux éléments mais aussi la révision des informations existantes sur le caractère évolutif des éléments déjà inclus (article 12.1 de la Convention) (115 mots maximum).*   |  | | --- | | Chaque année, les départements de la culture, des sports et du tourisme/départements de la culture et des sports des provinces où le then est pratiqué sont chargés de coopérer avec les représentants des communautés et des artistes traditionnels pour dresser des inventaires, mettre à jour les informations sur le nombre d’artistes traditionnels, le statut réel de la pratique du then au niveau local, les changements dans le processus de conduite des rituels, le culte et les vêtements, pour présenter au Département du Patrimoine culturel du Ministère de la culture, des sports et du tourisme et de l’Institut de musicologie du Viet Nam les données de l’inventaire. Cet inventaire est mis à jour dans le système d’information de la Direction du patrimoine culturel immatériel du Département du patrimoine culturel du Viet Nam. |   *(iv) Numéro(s) de référence et nom(s) de l’élément dans l’ (les) inventaire(s) concerné(s) :*   |  | | --- | | La liste des inventaires du Système d’information sur la gestion du patrimoine culturel immatériel du Département du patrimoine culturel du Viet Nam contient les données d’inventaire du then des Tày, Nùng et Thái dans les provinces de Lào Cai, Quảng Ninh, Tuyên Quang depuis 2012 ; Cao Bằng depuis 2013 ; Bắc Kạn, Điện Biên, Hà Giang, Bắc Giang, Lạng Sơn et Thái Nguyên depuis 2015. Les données reflètent la pratique de l’élément et le bien-être des artistes traditionnels ; l’évolution du nombre de groupes pratiquant l’élément (familles, clubs...) ; le fonctionnement et la pratique actuels de l’élément (le nombre de représentations et le nombre de formations par an) ; la collecte et les archives des matériels sur l’élément (texte, image et objet) ; les signes et phénomènes montrant la perte et les risques dommageables au patrimoine ; l’identification de la cause des risques ; la proposition de mesures appropriées pour préserver et promouvoir les valeurs du patrimoine.  Ce patrimoine est inscrit sur la Liste nationale du patrimoine culturel immatériel du Viet Nam avec les numéros et noms suivants :  - Le rituel du then du peuple Tày dans la province de Lào Cai, la province de Quảng, la province de Ninh et la province de Tuyên Quang (n°30 dans la Décision n°5079/QĐ-BVHTTDL, le 27 décembre 2012) ;  - Le rituel duthen du peuple Tày à Cao Bằng (n°05 de la Décision n°2684/QĐ-BVHTTDL, le 25 août 2014) ;  - Le rituel du then Cấp Cấp sắc du peuple tày à Bắc Kạn (n°05 de la Décision n°1877/QĐ-BVHTTDL, le 8 juin 2015) ;  - Le rituel du then Kin Pang du peuple thái à Điện Biên (n°07 dans la Décision n°1877/ QĐ-BVHTTDL, le 8 juin 2015) ;  - Le rituel du then du peuple tày à Hà Giang (n°12 de la Décision n°1877/ QĐ-BVHTTDL, le 8 juin 2015) ;  - Le rituel du then des peuples tày et nùng à Bắc Giang (n°02 de la Décision n°3465/ QĐ-BVHTTDL, le 13 octobre 2015) ;  - Le rituel du then des peuples tày et nùng à Lạng Sơn (n°03 de la Décision n°3465/ QĐ-BVHTTDL, le 13 octobre 2015) ;  - Le rituel du then du peuple tày à Thái Nguyên (n°04 de la Décision n°3465/ QĐ-BVHTTDL, le 13 octobre 2015) ; |   *(v) Date d’inclusion de l’élément dans l’(les) inventaire(s) (cette date doit être antérieure à la soumission de cette candidature) :*   |  | | --- | | Les données du résultat de l’inventaire sur le patrimoinethen des groupes ethniques tày, nùng et thái dans onze provinces participant à la préparation du dossier de candidature sont inscrites sur la Liste nationale du patrimoine culturel immatériel depuis 2012 et ont été actualisées pour la dernière fois en 2017. |   *(vi) Expliquez comment l’élément a été identifié et défini, y compris en mentionnant comment les informations ont été collectées et traitées, « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes » (article 11.b) dans le but d’être inventorié, avec une indication sur le rôle du genre des participants. Des informations additionnelles peuvent être fournies pour montrer la participation d’instituts de recherche et de centres d’expertise (230 mots maximum).*   |  | | --- | | Le Département du patrimoine culturel du Viet Nam et l’Institut de musicologie du Viet Nam soutiennent et chargent les départements de la culture, des sports et du tourisme/départements de la culture et des sports des provinces où l’élément est pratiqué d’élaborer des plans, de créer des tableaux d’inventaire et de coopérer avec le personnel culturel des districts, les représentants des communautés, les artistes traditionnels, et les branches de l’Association du patrimoine culturel vietnamien et des associations folkloriques, littéraires et artistiques vietnamiennes afin de réaliser des inventaires, de recueillir des informations sur l’élément par des enquêtes et des entretiens directs (enregistrements audio et vidéo, questionnaires) sur les maîtres du then (femmes et hommes), les familles, les groupes, les clubs et communautés représentant et pratiquant cet élément (dont les femmes représentent environ les 2/3). Des artistes traditionnels et quelques maisons culturelles locales fournissent des documents écrits sur les chansons du then et leurs images de la pratique du then*.*  Le Comité d’inventaire recueille les fiches d’inventaire et fait un rapport périodique (avant le 31 octobre de chaque année) au Département du patrimoine culturel et à l’Institut vietnamien de musicologie. |   *(vii) Doit être fournie en annexe la preuve documentaire faisant état de l’inclusion de l’élément dans un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) partie(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11.b et 12 de la Convention. Cette preuve doit inclure au moins le nom de l’élément, sa description, le(s) nom(s) des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, leur situation géographique et l’étendue de l’élément.*   1. *Si l’inventaire est accessible en ligne, indiquez les liens hypertextes (URL) vers les pages consacrées à l’élément (indiquez ci-dessous au maximum 4 liens hypertextes). Joignez à la candidature une version imprimée (pas plus de 10 feuilles A4 standard) des sections pertinentes du contenu de ces liens. Les informations doivent être traduites si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français.* 2. *Si l’inventaire n’est pas accessible en ligne, joignez des copies conformes des textes (pas plus de 10 feuilles A4 standard) concernant l’élément inclus dans l’inventaire. Ces textes doivent être traduits si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français.*   Indiquez quels sont les documents fournis et, le cas échéant, les liens hypertextes :   |  | | --- | | Cette liste d’inventaire est disponible en ligne.  Pour obtenir des informations et des données sur l’inventaire du then des groupes ethniques tày, nùng et thái au Viet Nam, veuillez cliquer sur les liens suivants :  <http://dsvhpvt.dsvh.gov.vn/HeritageNational.aspx?page=2> : et  <http://dsvhpvt.dsvh.gov.vn/HeritageLocal.aspx>.  La liste des données de l’inventaire (en version texte) et le rapport d’inventaire sont joints au dossier de candidature. | | |
| 6. Documentation | |
| 6.a. Documentation annexée (obligatoire)  Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d’évaluation et d’examen de la candidature. Les photos et le film pourront également être utiles pour d’éventuelles activités visant à assurer la visibilité de l’élément s’il est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu’ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés. | |
| preuve du consentement des communautés, avec une traduction en anglais ou en français si la langue de la communauté concernée est différente de l’anglais ou du français  document attestant de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ; ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente  10 photos récentes en haute résolution  octroi(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)  film vidéo monté (de 5 à 10 minutes), sous-titré dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français) si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français  octroi(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo) | |
| 6.b. Liste de références documentaires (optionnel)  *Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, du matériel audiovisuel ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l’élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.*  Ne pas dépasser une page standard | |
| 1. Cư, Hoàng Tuấn (1994), Then Bách điểu [Then story about hundreds of bird species], Ethnic Culture Publishing House.  2. Pảo, Lục Văn (1996), Bộ Then tứ bách [Then story about four hundreds species: birds, flowers, cereals, animals]. Ethnic Culture Publishing House.  3. Chung, Hoàn Đức (1999), Lẩu Then bióoc mạ của người Tày huyện Vị Xuyên tinh Hà Giang [Then flower-blossoming ceremony of the Tày in Vị Xuyên district, Hà Giang province], Ethnic Culture Publishing House.  4. Ân, Hoàng Triều (2000), Then Tày những khúc hát [Then of the Tày and songs], Ethnic Culture Publishing House.  5. Mai, Triệu Thị (2001), Lễ cầu tự của người Tày Cao Bằng [Praying for having a child ceremony of the Tày in Cao Bằng province], Culture and Information Publishing House.  6. Nhình, Nông Thị (2004), Nét chung và riêng của âm nhạc trong diễn xướng Then Tày, Nùng [Common and Specific features of music in Then performing of Tày and Nùng ethnic communities]. Ethnic Culture Publishing House.  7. Hiền, Nguyễn Thanh (2008), Then Bắc cầu xin hoa [Then pray-for-a-child ceremony] the Publishing house of National Culture.  8. Yên, Nguyễn Thị (2009), Then Tày [Then of Tày ethnic group], Social and Scientific Publishing House.  9. Mai, Triệu Thị - Tứ, Nguyễn Thiên (2010), Then hỉn ẻn [Then swallow ceremony], Ethnic Culture Publishing House.  10. Ân, Hoàng Triều (2013), Then Tày giải hạn [Then of Tày ethnic group for relieving of bad luck of somebody], Culture and Information Publishing House.  11. Ân, Hoàng Triều (2013), Cây đàn then người Tày và bài hát dân gian [The lute played in Then of the Tày and folk songs], Culture and Information Publishing House. | |
| 7. Signature(s) pour le compte de l’(des) État(s) partie(s) | |
| La candidature doit être signée par un responsable habilité pour le compte de l’État partie, avec la mention de son nom, son titre et la date de soumission.  Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d’un responsable de chaque État partie soumissionnaire. | |
| |  |  | | --- | --- | | Nom : | Nguyễn Ngọc Thiện | | Titre : | Minister of Culture, Sports and Tourism of Việt Nam | | Date : | 27 septembre 2018 (version révisée) | | Signature : | <signé> | | |